RÈGLEMENT DU CONCOURS

Calendrier de l’Avent 2026 – Alkebulan Kids Switzerland
24 jours · 24 cadeaux · 24 gagnants

1. Organisateur

Le concours « Calendrier de l’Avent Alkebulan Kids 2026 » est organisé par l’association Alkebulan Kids Switzerland, à Genève, Suisse, via son compte Instagram officiel et son site www.alkebulankids.ch.

2. Période

Le concours se déroule du 1er au 24 décembre 2026 inclus. Une nouvelle case du calendrier est accessible chaque jour. Pour chaque lot quotidien, la participation se termine à 23 h 59 (heure de Genève) le jour concerné.

3. Conditions de participation

La participation est gratuite, sans achat obligatoire, et ouverte aux personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en Suisse. Une seule participation par personne et par jour est prise en compte. Les participations frauduleuses, automatisées ou multiples peuvent être écartées.

4. Comment participer

Pour prendre part au tirage au sort du jour, le participant consulte la case correspondante sur le site, puis publie un commentaire sous la publication Instagram du concours du jour. Aimer la publication, suivre le compte, faire découvrir l’association à trois personnes et s’inscrire à la newsletter sont des actions facultatives, sans effet sur les chances de gagner.

5. Désignation des gagnants

Un gagnant est tiré au sort pour chaque journée parmi les participations valides reçues avant la clôture. Il est contacté par message privé Instagram, en principe dans les 48 heures après la clôture du concours du jour. Si le gagnant est injoignable ou ne satisfait pas aux conditions, l’organisateur peut procéder à un nouveau tirage.

6. Lots et remise

Les 24 lots figurent sur le calendrier publié par Alkebulan Kids : bijoux fantaisie, chocolats et bougies d’inspiration africaine, badges et sacs Alkebulan Kids, magazines, bons pour ateliers, cadeaux numériques, trousse, box surprise et grand lot final. Les cadeaux ne sont pas échangeables contre de l’argent. Les modalités de retrait ou d’envoi sont convenues avec chaque gagnant. Les bons pour ateliers dépendent des dates proposées et des places disponibles.

7. Données personnelles et newsletter

Les données utiles à la gestion du concours (notamment identifiant Instagram et coordonnées nécessaires à la remise des lots) sont traitées à cette seule fin et ne sont pas publiées sans accord. L’inscription à la newsletter est indépendante, facultative et soumise à un consentement explicite ; il est possible de s’en désinscrire à tout moment. Pour toute question sur les données, les participants peuvent contacter l’association via son site Internet.

8. Responsabilité et Instagram

Ce concours n’est ni sponsorisé, ni approuvé, ni administré par Instagram ou Meta, et ne leur est pas associé. En participant, les personnes déchargent Instagram de toute responsabilité relative au concours, dans les limites du droit applicable. Instagram ne reçoit pas les informations transmises directement à l’organisateur pour l’attribution des lots.

9. Acceptation du règlement

La participation implique l’acceptation du présent règlement. L’organisateur peut apporter les modifications strictement nécessaires en cas de circonstance indépendante de sa volonté, en veillant à en informer les participants et à préserver l’équité du concours.

Texte à relire et valider par l’association avant publication. Les modalités annoncées sur Instagram et sur le site doivent correspondre à ce règlement.